

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 avril 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 7389

présenté par  
M. Causse

à l'amendement n° 1725 de M. Bourgeaux

-----

**ARTICLE 49 QUINQUIES**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« en charge de l'urbanisme et de l'aménagement peuvent définir »

les mots :

« territoriales et leurs groupements compétents en matière d'urbanisme et d'aménagement peuvent conclure ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement propose de répercuter les amendements rédactionnels et de coordination juridique proposés par le rapporteur sur l'article initial dans l'amendement de M. Gouffier-Cha. En effet, l'amendement 5219 réécrivant l'ensemble de l'article tout en conservant certaines parties, les précisions proposées par le rapporteur demeurent pertinentes.